

DEMARCHES AIDES SOCIALES

I. LES STRUCTURES

1. le centre d'action sociale de la mairie

<https://api-site-cdn.paris.fr/images/96278> (fiche explicative)

<https://www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/social-et-solidarites/seniors-a-paris/seniors-a-paris-aides-droits-et-lieux-de-ressources-2458> (site de la mairie)

a. APA : allocation personnalisée à l'autonomie

L'APA est une aide financière pour les personnes âgées pour favoriser le maintien à domicile.

La somme versée est **en fonction de l'autonomie et des revenus**.

Même si vous pensez qu'ils n'auront pas le droit à des aides, c'est intéressant de faire les démarches.

Les dossiers sont long à être étudiés, il faut compter 4 mois minimum.

L'APA est **réévaluable** dès que l'autonomie change.

Chez mes patients, l'APA sert surtout à payer les auxiliaires de vie qui viendront au domicile.

Plus l'APA est importante, plus la personne pourra se payer des heures d'auxiliaires de vie.

<https://api-site-cdn.paris.fr/images/53348.pdf> (formulaire de demande)

<https://api-site-cdn.paris.fr/images/97873.pdf> (pièces justificatives première demande)

<https://api-site-cdn.paris.fr/images/154753.pdf> (pièces justificatives renouvellement)

b. TELEALARME

https://www.paris.fr/aides_soutien_a_domicile#telealarme-pour-les-personnes-agees_20
(renseignements)

C'est un **service payant de la mairie**.

C'est un bracelet électronique que la personne doit avoir à son poignet en permanence.

En cas de **chute ou d'accident**, elle **appuiera sur le bouton du bracelet** et sera mise en contact direct avec les **services d'urgence** de la mairie.

c. PORTAGE DES REPAS

https://www.paris.fr/aides_soutien_a_domicile#prise-en-charge-de-frais-d-accueil-en-foyer-restaurant-ou-de-portage-de-repas_31 (renseignements)

Pas forcément nécessaire s'ils font leurs courses ou aiment manger sain, ou si une auxiliaire de vie leur fait à manger.

Ça existe, mais c'est souvent pour les **personnes seules**.

C'est un **service payant de la mairie**.

d. GRATUITE DES TRANSPORTS EN COMMUN

<https://www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/aides-et-demarches/aides-allocations-et-subventions/aides-aux-transport-3848> (renseignements)

c'est une nouvelle loi, il suffit d'effectuer une demande en mairie.

e. SERVICE DE TRANSPORT

<https://www.pam75.info/> (service de mini bus parisien)

f. SERVICE DE RETRAIT D'ARGENT A LA BANQUE

<https://api-site-cdn.paris.fr/images/76387> (lien vers le service de Paris)

g. PEDICURE A DOMICILE

https://www.paris.fr/aides_soutien_a_domicile#pedicurie-a-domicile-pour-les-personnes-agees_19
(renseignements)

A la mairie de Paris, sur demande via un dossier, les personnes âgées ont le **droit à une pédicure par mois gratuitement.**

h. COIFFURE A DOMICILE

https://www.paris.fr/aides_soutien_a_domicile#coiffure-a-domicile-pour-les-personnes-agees_18
(renseignements)

2. CLIC DE PARIS: un CAAS pour les personnes seules

<http://equipement.paris.fr/clic-paris-emmaude-ouest-7e-15e-et-16e-arrondissements-16339> (CLIC 15/7eme)

<http://equipement.paris.fr/clic-paris-emmaude-sud-13e-et-14e-arrondissements-16342> (CLIC 13/14eme)

Le CLIC c'est un centre de coordination gérontologique qui regroupe différents acteurs médicaux et paramédicaux.

Ils peuvent vous aider à la mise en place des aides.

La plupart du temps, vous aurez à faire à des assistantes sociales qui vous expliqueront les démarches à effectuer.

Ils peuvent dans certains cas faire une visite au domicile des patients avec des médecins gériatres pour évaluer les besoins du patient et orienter la prise en charge (plus d'aide, relai ssiad, réseau de santé, ehpad, mise sous tutelle...)

Concrètement, pour vous, il faut les appeler pour créer un dossier, dire que vos grands parents commencent à avoir besoin d'être suivi, et que vous voulez signaler tout cela.

Vos grands parents seront connus du clic et si un jour vous vous trouvez dans une situation bloquante, ils pourront vous aider.

En résumé, à l'hôpital, il y a des assistantes sociales dédiées, à domicile c'est le CLIC.

II. LE PERSONNEL MEDICAL/PARAMEDICAL.

1. LE MEDECIN TRAITANT

a. 100%

Il faut s'assurer que vos grands parents soient à 100%, c'est-à-dire que la **sécurité sociale prenne en**

charge l'intégralité des soins médicaux et infirmiers à domicile.
C'est mis en place par le médecin traitant par une simple demande informatisée.

b. ORDONNANCES

Sur l'ordonnance pour les infirmières, il faut :

« soins infirmiers à domicile 1-2 fois par jour, week end et jours fériés inclus, pour toilette/nurse/surveillance et administration médicaments/ surveillance constantes . Dans le but d'un maintien au domicile, avec une prescription de DSI, pendant 6 mois»

2. LES INFIRMIERES

Nous intervenons au domicile pour le suivi paramédical. Nous faisons le lien entre les différents acteurs afin d'assurer la sécurité du patients.

3. LE KINE

Dans le maintien à domicile, avoir un kiné est indispensable.
Il faut demander au médecin traitant une ordonnance.
Dans l'idéal, il faut en trouver un qui fasse des séances à domicile.

4. SAD (SERVICE D'AIDE A DOMICILE) ET AUXILIAIRES DE VIE

<https://api-site-cdn.paris.fr/images/100614> (liste prestataires et mandataires Paris)

Les auxiliaires de vie font le ménage, font les courses et préparent à manger.
Selon le bon vouloir des auxiliaires de vie, elles peuvent faire la toilette et l'habillage.

Il est plus que conseillé d'avoir des auxiliaires de vie en plus des infirmières pour anticiper la perte d'autonomie et ainsi ne pas se retrouver au dépourvu. Cela peut éviter des hospitalisations.

a. Prestataires

Vous faites appel à une auxiliaire de vie employée par une boîte, dont vous n'avez aucune charge sociale en plus à payer.

b. Mandataires

Vous faites appel à une auxiliaire de vie, via une entreprise, mais vous restez l'employeur de cette personne. L'entreprise va vous aider dans les démarches sociales, ce qui va entraîner un coût de gestion en plus.

c. gré à gré

En direct avec chèque CESU sans passer par des entreprises.
Le CAAS peut vous aider dans les démarches.

III. SSIAD : service de soins infirmier à domicile

<https://api-site-cdn.paris.fr/images/76387> (liste des ssiad)

Ce sont des structures type HAD, souvent liées à un hôpital.

Les personnes âgées dépendantes, dont la toilette est au lit, et/ou les soins deviennent trop lourds, sont souvent basculées vers ce type de structures.

La personne reste au domicile, c'est 100% pris en charge par la sécu. Une aide soignante vient au domicile. Un infirmier de coordination gère dans un bureau les plannings et la gestion des patients.

Les délais d'attente sont extrêmement, parfois plus de 6 mois